|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**Communiqué de presse**

18 février 2020

**Maîtriser les risques industriels en milieu urbain et dense :**

**Lancement d’un appel à manifestation d’intérêt**

**A la suite de l’incendie de l’usine Lubrizol, la Région Normandie et l’Agence nationale de la recherche (ANR) lancent un appel à manifestation d’intérêt dont l’objet est de proposer des solutions innovantes et opérationnelles dans le domaine de la maîtrise des risques industriels en milieu urbain et dense. Un appel à projets Flash[[1]](#footnote-1) sera lancé à l’issue de cette première phase d’appel à manifestation d’intérêt dont la date limite de dépôt des intentions est fixée au 24 mars 2020, 13h.**

Pour mémoire, le 26 septembre 2019, un incendie s’est déclaré au sein de l’usine Lubrizol, une entreprise classée Seveso et située à 3 Km du centre-ville de Rouen. Cet accident industriel a suscité de nombreuses questions d’ordre sanitaires et environnementales mais aussi relatives à l’aménagement urbain. Dans ce contexte, la Région Normandie a sollicité l’Agence nationale de la recherche pour lancer conjointement un appel à manifestation d’intérêt, de portée nationale, s’adressant à l’ensemble des communautés scientifiques, des collectivités territoriales, des partenaires privés ainsi que des utilisateurs finaux.

Sans caractère limitatif et en gardant à l’esprit la nécessité de recourir à une approche pluridisciplinaire afin de mieux comprendre et appréhender les enjeux sociétaux inhérents à une ville durable, cet appel à manifestation d’intérêt concerne notamment l’apport :

de réponses opérationnelles (amélioration et sécurisation du procédé industriel, optimisation et limitation des stockages de produits dangereux, etc.) ;

de réponses organisationnelles de gestion de crise ;

de réponses technologiques, juridiques, sanitaires et d’actions de sensibilisation et de formations aux risques industriels, etc.

Visant à identifier toutes les forces de recherche susceptibles de se mobiliser sur les questions soulevées par cet accident industriel, l’appel à manifestation d’intérêt permettra de définir le périmètre d’un futur appel à projets Flash. Les candidats pourront soumettre leur dossier à partir du 24 février 2020 et ce jusqu’au 24 mars 2020, 13h.

**Consultez le texte de l’appel à manifestation d’intérêt, les modalités de dépôt des intentions et le calendrier :** <https://anr.fr/AMI-SIOMRI>

[**Accédez au site de dépôt des intentions à partir du 24 février 2020, 13h**](https://aap.agencerecherche.fr/_layouts/15/SIM/Pages/SIMNouveauProjet.aspx?idAAP=1555)

**A propos de l’ANR**

L’Agence nationale de la recherche (ANR) est l’agence de financement de la recherche sur projets en France. Etablissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l’Agence agit au service des communautés scientifiques et des acteurs de la recherche. Elle a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l’innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu’international. L’ANR est aussi le principal opérateur des programmes d’investissements d’avenir (PIA 1, 2 et 3), dans le domaine de l’enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d’initiatives d’excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche. L’ANR est certifiée ISO 9001 pour l’ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets ».

[www.anr.fr](http://www.anr.fr)

**Nous suivre : @agencerecherche**  **ANR**

**CONTACTS PRESSE** :

**Agence nationale de la recherche**

Katel Le Floc’h

01 78 09 80 70

[contactpresse@agencerecherche.fr](mailto:contactpresse@agencerecherche.fr)

**Région Normandie**

Charlotte Chanteloup

02 31 06 98 96 - 06 42 08 11 68

[charlotte.chanteloup@normandie.fr](mailto:charlotte.chanteloup@normandie.fr)

1. Le dispositif Flash (ou appel accéléré) est un instrument de financement de l’ANR activé pour soutenir un besoin urgent de recherches dont la pertinence scientifique est en lien avec un évènement nécessitant une forte réactivité sur des thématiques ciblées. Il correspond à la mise en place d’une procédure accélérée de sélection et de financement. [↑](#footnote-ref-1)